
Deux portails pour votre complète information

[Ensap.gouv.fr](https://ensap.gouv.fr), le portail qui vous dit tout sur votre carrière et votre retraite de la Fonction publique de l'Etat (FPE) et qui vous donne accès :

- à votre compte individuel de retraite (CIR) pour vérifier toutes vos données de carrière dans la FPE ;
- au simulateur dès vos 45 ans si vous êtes fonctionnaire ou magistrat et 33 ans si vous êtes militaire, pour obtenir le montant de votre future retraite de l'Etat. Le simulateur vous offre la possibilité d'agir sur certains paramètres pour en mesurer l'impact sur le montant de votre future retraite.

[Info-retraite.fr](https://info-retraite.fr), le portail de tous les régimes de retraite, qui vous donne accès à votre compte retraite pour :

- consulter vos documents du droit information retraite : votre relevé de carrière tous régimes à partir de 35 ans et votre estimation retraite à partir de 55 ans ;
 - accéder à tout âge à vos données de carrière et simuler le montant de votre future retraite avec les services "Ma carrière" et "Mon estimation retraite" de votre compte retraite sur info-retraite.fr.
-

Services en ligne

- ensap.gouv.fr
- info-retraite.fr

L'information sur votre retraite de la Fonction publique de l'Etat

Votre espace personnel sur ensap.gouv.fr

L'Espace Numérique Sécurisé des Agents Publics (ensap.gouv.fr) est un espace privé et sécurisé, ouvert sur internet, qui offre des services personnalisés relatifs à la rémunération et à la retraite des fonctionnaires de l'Etat, des magistrats et des militaires.

Nous vous invitons à créer votre espace sur ensap.gouv.fr afin de bénéficier des services spécifiques à votre retraite de l'Etat.

A partir de votre tableau de bord, vous pourrez consulter votre compte individuel de retraite, accéder à une offre de simulation du montant de votre future retraite de l'Etat et demander votre retraite (cliquez sur "en savoir plus", pour découvrir les modalités d'accès à ces services).

C'est important

Si vous avez une carrière dans plusieurs régimes de retraite, nous vous conseillons également d'ouvrir votre compte retraite sur info-retraite.fr, le site inter-régimes créé par le Service des Retraites de l'Etat et les autres régimes de retraite obligatoires. Ce compte retraite est un espace sécurisé et personnalisé sur lequel vous trouverez l'ensemble des informations et services relatifs à tous les régimes de retraite dont vous avez relevé au cours de votre activité.

ensap.gouv.fr propose également un espace "Ma rémunération".

Votre espace "Ma rémunération" est ouvert sans démarche de votre part dans votre Ensap.

Cet espace vous permet de consulter tous les documents relatifs à votre rémunération depuis la mise en service de ce dispositif par votre employeur (au plus tôt en décembre 2016), bulletins de paie ou de solde et attestations fiscales.

Ces documents seront conservés et accessibles jusqu'à vos 75 ans.

Pour plus d'informations

- [Comment télécharger mes documents en vidéo](#)

Service en ligne

- [Accédez à votre espace sécurisé](#)

Votre compte individuel de retraite

Votre compte individuel de retraite regroupe toutes les informations qui serviront à calculer votre retraite de l'Etat. Il est mis à jour annuellement. Les informations relatives à une année donnée sont disponibles à partir du mois de mai de l'année suivante.

A tout moment, vous pouvez vérifier que les informations sont complètes et exactes. Si ce n'est pas le cas, vous pouvez demander les corrections, soit à votre employeur, soit directement au Service des Retraites de l'Etat. Selon votre situation, ensap.gouv.fr vous oriente vers l'interlocuteur compétent pour demander la correction de votre compte.

C'est important

Vous devez joindre obligatoirement à l'appui de la demande de correction de votre compte individuel de retraite une ou des pièces justificatives afin que celle-ci puisse être prise en compte. Vous pouvez consulter [ici la liste de ces pièces justificatives](#) à joindre selon l'objet de votre demande.

Les mises à jour de votre compte individuel de retraite en cours de carrière sont importantes car votre compte complet vous permet d'accéder au simulateur de calcul et d'obtenir une évaluation fiable du montant de votre future retraite. Il est également plus facile de demander une correction immédiatement que de rechercher des justificatifs à la veille de votre départ à la retraite dans plusieurs années.

Votre simulation de montant de votre retraite de l'Etat

Le simulateur est ouvert à aux agents civils à partir de 45 ans et aux militaires de plus de 33 ans, à condition que les données de leur compte individuel de retraite soient d'une qualité suffisante. Si vous ne remplissez pas les conditions d'accès à ce simulateur, ensap.gouv.fr vous oriente vers une autre offre de simulation sur le portail interrégime des régimes de retraite obligatoires info-retraite.fr.

Le simulateur vous propose une première évaluation du montant de votre future retraite sur la base de vos derniers grade et indice connus prolongés jusqu'à votre date de départ à la retraite et, le cas échéant, des Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) déjà perçue et bonifications déjà connues.

Vous disposez d'une évaluation pour plusieurs dates de départ espacées de six mois en six mois

entre la date "au plus tôt" (la date à laquelle les conditions d'un départ à la retraite sont réunies) et la date "au plus tard" (pour les agents civils, la limite d'âge prolongée de trois ans ; pour les militaires, la limite d'âge ou, à défaut, la date du 54^e anniversaire).

Vous pouvez ensuite faire varier le résultat en modifiant l'indice de fin de carrière, la quotité de temps de travail (travail à temps partiel) ou en fixant une date de départ précise entre la date "au plus tôt" et la date "au plus tard".

Les situations suivantes ne sont pas gérées par le simulateur ENSAP :

- Départ anticipé au titre d'une carrière longue
- Départ anticipé au titre de l'invalidité
- Départ anticipé au titre d'un handicap avec un taux d'incapacité permanente d'au moins 50 %
- Professeur des écoles ex-instituteur totalisant entre 15 à 17 ans de services actifs et demandant à conserver le bénéfice de son ancienne limite d'âge d'actif
- Agent terminant sa carrière en disponibilité
- Démissionnaire (ou bénéficiaire d'une rupture conventionnelle)
- Agent poursuivant son activité au-delà de 3 ans après la limite d'âge de son grade
- Gendarme bénéficiant d'une année de maintien en activité
- Agent en prolongation d'activité pour carrière incomplète

À noter par ailleurs que les trimestres cotisés auprès d'une caisse de retraite étrangère ne sont pas pris en compte dans le simulateur ENSAP.

Si vous êtes concerné(e) par l'une de ces situations et souhaitez obtenir plus d'informations sur le montant prévisionnel de votre pension, vous pouvez prendre l'attache d'un conseiller retraite du Service des retraites de l'État (SRE) :

Par téléphone : 02 40 08 87 65 (Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 00 sans interruption)

Par formulaire : <https://ensap.gouv.fr/web/contact>

Précisions sur l'ISS (indemnité de sujétions spéciales police, gendarmerie et pénitentiaire) :

- Pour les policiers, les gendarmes et les personnels socio-éducatifs pénitentiaires, l'ISS est intégrée à la simulation par défaut.
- Pour les surveillants pénitentiaires et les personnels administratifs de l'administration pénitentiaire, l'ISS n'est pas intégrée dans la simulation ENSAP par défaut. Il convient de modifier les paramètres de projection de la simulation en saisissant l'indice de paye (intégrant l'ISS).

Votre demande de départ à la retraite

Ce service est ouvert à partir de 33 ans pour les agents de l'État et pour les militaires.

Votre demande via votre compte sécurisé Ensap s'effectue en 6 étapes guidées. Une fois votre demande envoyée, toutes les étapes d'avancement de votre dossier sont consultables directement dans votre compte.

Pour plus d'informations

- [Quelles sont les formalités à accomplir pour demander ma retraite de l'État](#)

L'information sur l'ensemble de vos retraites obligatoires de base et complémentaires

Votre compte retraite sur info-retraite.fr, le site de vos régimes de retraite

Le Service des Retraites de l'Etat et les autres régimes de retraite obligatoires ont créé pour tous les assurés le « compte personnel retraite ». Pour les fonctionnaires, les magistrats et les militaires dont la majorité ont cotisé à plusieurs régimes de retraite durant leur carrière, ce compte retraite est un espace sécurisé et personnalisé sur lequel ils retrouvent l'ensemble des informations et services relatifs à tous les régimes de retraite dont ils ont relevé au cours de leur activité.

Après avoir ouvert votre compte personnel retraite, vous pourrez, à tout moment,

- consulter et télécharger : votre relevé de carrière qui est une synthèse de vos droits acquis pour la retraite auprès de tous les régimes de base et complémentaires obligatoires pendant l'ensemble de votre carrière ; votre estimation retraite à partir de 55 ans qui comporte l'ensemble de vos droits acquis et une estimation du montant de votre retraite à plusieurs âges de départ possible. Ces âges sont donnés à titre indicatif ; il vous appartient de choisir la date de votre départ à la retraite.
- accéder à tout âge aux services : "[Ma carrière](#)" vous permet de voir en un seul coup d'oeil toute votre carrière professionnelle et d'identifier les périodes avec d'éventuelles anomalies ; "[Mon estimation retraite](#)" vous permet de simuler votre retraite à différents âges de départ, gratuitement, à partir des informations connues de vos régimes de retraite.

Le simulateur tient compte des évolutions liées à la réforme des retraites : relèvement de l'âge de départ, nouvelles conditions du départ anticipé pour carrière longue, augmentation du minimum de retraite sous conditions, etc...

C'est important

Le simulateur du site info-retraite.fr utilise des règles de calcul simplifiées qui peuvent conduire à une estimation du montant de la retraite de la Fonction publique légèrement différente de l'estimation obtenue avec le simulateur de calcul de votre espace numérique sécurisé du site ensap.gouv.fr. Le simulateur inter-régimes ne traite pas les pensions militaires de retraite ou la situation des personnels de catégorie active en tenue.

- Demander la rectification de votre carrière en ligne à partir de 55 ans en cas de constatation d'anomalie. Ce service n'est pas accessible si vous êtes déjà retraité ou pour une période située l'année dernière ou l'année en cours.

D'autres services encore à découvrir sur info-retraite.fr et au fur et à mesure de nouveaux développements, votre compte personnel retraite sera régulièrement enrichi de nouvelles fonctionnalités et de nouveaux services.

Notre conseil pour ouvrir votre compte personnel retraite sur info-retraite.fr :

Vous accédez à votre compte personnel retraite en quelques clics en utilisant votre numéro de sécurité sociale.

Toutefois, préférez la connexion via FranceConnect, la solution sécurisée proposée par l'Etat pour simplifier l'accès aux services en ligne, par exemple en utilisant les identifiants de votre compte fiscal sur impots.gouv.fr, ou de votre compte Ameli.fr de l'assurance maladie.

En effet, avec la connexion via FranceConnect, vous avez accès à l'intégralité des services offerts sur info-retraite.fr.

Votre compte retraite sur mobile

Visualisez votre carrière et vos droits pour tous vos régimes de retraite. Vous pouvez aussi simuler votre montant et âge de départ à la retraite directement depuis votre mobile.

Mon compte retraite, c'est :

- simple, grâce au tableau de bord personnalisé selon votre profil ;
- pratique, car les informations sur votre retraite sont valables pour tous vos régimes ;
- sécurisé, avec l'identification FranceConnect, l'accès universel et protégé aux services publics en ligne.

Les services proposés sont ceux de votre compte retraite également accessibles sur www.info-retraite.fr

Pour accéder à Mon compte retraite rien de plus facile !

Téléchargez gratuitement l'application sur App Store ou Play Store.

Créez votre compte en utilisant vos identifiant et mot de passe de votre compte retraite disponible sur www.info-retraite.fr ou identifiez-vous avec FranceConnect.

Mon Compte Retraite, l'application de tous vos régimes de retraite.

Services en ligne

- [Se connecter à son compte retraite](#)

A voir également

- [Le site](#)